

Genève, le 1^{er} juillet 2026

Il y a 40 ans, la Suisse interdisait les phosphates dans les lessives : une victoire citoyenne pour le Léman

En juillet 1986, la Confédération suisse entérinait l'interdiction des phosphates dans les produits de lessive. Quarante ans plus tard, l'association pour la sauvegarde du Léman (ASL) commémore cette avancée majeure, fruit d'une mobilisation citoyenne sans précédent, et appelle à une vigilance renouvelée face aux menaces actuelles.

Un lac au bord de l'asphyxie

Une eau aux odeurs nauséabondes et la baignade interdite sur de nombreuses plages : il y a 50 ans, le Léman n'était plus que l'ombre de lui-même. Ce mal quelque peu oublié aujourd'hui a pourtant entraîné des conséquences environnementales, sociales et économiques majeures.



Amas d'algues en raison de l'eutrophisation © Photo ASL

Les premiers signes de pollution locale sur le littoral lémanique apparaissent dès la fin de la seconde guerre mondiale. A cette époque, le développement de la population s'accompagne d'un changement des modes de vie, d'une intensification de la production industrielle et de changements marqués de pratiques agricoles. Dans tous les secteurs de la société, l'utilisation de produits chimiques augmente en flèche. La

diffusion massive des détergents ménagers (chargés en phosphate) couplée à l'accroissement général des polluants toxiques (métaux lourds en particulier) rejetés par des sites industriels provoque une surcharge en phosphate des eaux usées domestiques et industrielles.

Ainsi mis sous pression, l'état du Léman se dégrade. L'afflux de phosphate, ce nutriment clef des milieux lacustres, provoque son « eutrophisation », une perturbation globale du vaste écosystème lémanique due à une surproduction d'algues et de plantes qui menacent l'oxygénation des eaux. Tout se passe très vite : en moins de dix ans (1963) le Léman, qui se portait bien depuis sa formation il y a 15'000 ans, devient eutrophe et le restera durant 40 ans !

Baignade interdite et mortalité des poissons

Conséquences : des espèces phares comme la Féra ou la Perche voient leurs populations s'effondrer. Plus de 500'000 personnes, dépendant du lac pour leur eau potable, sont directement menacées.



Plage de Montreux 1968 © Collection Musée du Léman

Plusieurs localités doivent se résoudre à interdire la baignade sur leurs plages en raison de risques sanitaires trop importants. C'est le cas notamment à Renens (1969), Genève Plage (1972) et Pully-Plage (1976). En guise d'alternative, de nombreuses collectivités construisent des piscines proches du lac, une situation ubuesque.

En 1957, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), organisme intergouvernemental franco-suisse est créée. Elle

obtiendra un statut officiel en 1962 avec la signature d'une Convention franco-suisse pour la protection des eaux du Léman.

Dès 1964, la CIPEL émet des recommandations à l'intention des gouvernements suisse et français, comme la mise en place d'un processus de déphosphatation des eaux dans les stations d'épuration (STEP). Ces recommandations sont répétées chaque année pendant plus de dix ans, jusqu'à la prise des premières mesures concrètes et 7 à 8 ans de plus pour en détecter les tout premiers effets positifs.

Une société civile déterminée

Face à l'inaction des autorités et des lobbies de l'industrie des lessives, des associations, scientifiques, pêcheurs et consommateurs s'unissent.

Les médias jouent à leur tour leur rôle de relais de l'information et de contre-pouvoir. Le documentaire [« Le Léman, une agonie surveillée »](#) (Temps Présent, 1979) provoque un véritable choc dans l'opinion publique.

La Fédération romande des consommatrices (FRC), exige des industriels la mise sur le marché de produits biodégradables et sans phosphate en 1982 et participe à la sensibilisation du grand public.

Une association, un objectif : sauvegarder le Léman

L'association pour la sauvegarde du Léman (ASL) est créée, en 1980, à l'instigation de trois associations genevoises. Les fondateurs - scientifiques, pêcheurs, médecins et riverains - décident de joindre leurs forces pour informer la population de l'urgence à prendre des mesures pour garantir la qualité des eaux. D'abord implantée en Suisse, l'ASL est rejointe par des membres français dès 1984 et agit alors à l'échelle franco-suisse.

Soutenue par d'autres ONG, l'ASL mène une bataille opiniâtre auprès des autorités fédérales : lettre ouverte au Conseil fédéral, discussions avec les lessiviers jusqu'à Paris, études sur la teneur en phosphates des produits de lessive publiées dans des revues scientifiques et de défense des consommateurs, tels que « Que Choisir ? », campagnes d'informations en Suisse et en France.

L'engagement de l'ASL et d'autres associations finit par payer. Le 1^{er} juillet 1986 entre en vigueur la décision de la Confédération d'interdire l'ajout de phosphates dans les produits de lessive. La France suivra, avec une diminution, puis une suppression en 2007. Une véritable victoire de la société civile !

Presque plus de phosphates, mais toujours davantage de plastique

Bien que l'état du Léman se soit considérablement amélioré et qu'il ait retrouvé sa transparence et ses couleurs d'antan, le lac reste un convalescent. Sa bonne mine ne doit pas cacher sa fragilité face à de nouvelles menaces se conjuguant aux effets du changement climatique pour perturber les grands équilibres de l'écosystème.

La plus préoccupante d'entre elle est la pollution plastique. Selon une modélisation mandatée par l'ASL, plus de 100 tonnes de plastique arrivent chaque année dans le lac. [Un champ d'action prioritaire pour l'ASL !](#)

À cela s'ajoute les micropolluants (nouvelle génération de pesticides, perturbateurs endocriniens, PFAS, triazole, etc.), les espèces envahissantes, le tout dans le contexte réchauffement climatique. En 2023, la température moyenne des eaux de surface a augmenté de 1,3°C par rapport aux trente dernières années, un rythme quatre à cinq fois plus rapide que celui des océans. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il perturbe le brassage des eaux, favorise les algues et menace à terme un service majeur rendu par le Léman : l'approvisionnement en eau potable de la population.

C'est pourquoi l'action de l'ASL demeure plus que nécessaire aujourd'hui encore pour garantir la bonne santé du lac malgré cette victoire gagnée contre les phosphates.

Annexes :

Lettre ouverte au Conseil fédéral, ASL 1984

<https://asleman.org/wp-content/uploads/2026/06/ASL-Lettre-ouverte-au-conseil-federal-07-decembre-1984.pdf>

Lettre de Mme Elisabeth Kopp, conseillère fédérale

https://asleman.org/wp-content/uploads/2026/06/Lettre-1985-Berne-E.Kopp_.pdf

Plus d'informations :

Documentaire « [Le Léman, une agonie surveillée](#) » (Temps Présent, 1979)

Témoignage d'Eric Burnand, ancien journaliste de la RTS

<https://asleman.org/expo-leman-leveil-dun-peuple/?playlist=f69b110&video=02730d8>

Témoignage de Raphaëlle Juge, biologiste et co-fondatrice de l'ASL

<https://asleman.org/expo-leman-leveil-dun-peuple/?playlist=f69b110&video=775664e>

Catalogue de l'exposition : Léman l'éveil de peuple

<https://asleman.org/expo-leman-leveil-dun-peuple>

Numéro de notre revue *Lémaniques* portant sur la fragilité des grands lacs

[Les Grands Lacs de la planète : portrait de famille](#)